

Compte-Rendu de Conseil Municipal Séance du 29 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf du mois de mai, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes d'Uzay-Le-Venon, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Gilles DELFOLIE, Adjoint au Maire.

Présents :

Gilles DELFOLIE, Maire

Cécile REGRAIN, Adjointe

Mmes Delphine COURTOT, Pascale IGORRA, Christel LEBLANC, Elodie PHILIPPON, Conseillères.

MM Gilles CHANTRIER, Jean-Jacques LANDUYT, Pascal LECOURT, Geoffrey TOURNY, Conseillers.

Excusé :

Philippe COUSIN (pouvoir à Gilles DELFOLIE)

- Vote du taux des taxes locales DCM 2020017
- Bail du multi-commerces DCM 2020018
- Bail pour logement situé 2 rue de l'Eglise 1^{er} étage Uzay le Venon DCM 2020019
- Achat de licence IV DCM 2020020

Vote du taux des taxes locales DCM 2020017

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux.

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2019 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2020, à savoir :

TAXES (en %)	<i>Pour mémoire Taux 2019</i>	Taux 2020
Habitation	<i>17.06</i>	17,06
Foncier bâti	<i>8.73</i>	8,73
Foncier non bâti	<i>29.00</i>	29,00
CFE	<i>24.25</i>	24,25

Bail du multi-commerces DCM 2020018

Monsieur le Maire présente deux candidatures spontanées à la reprise du multi-commerces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, **DECIDE** :

- De consentir le bail commercial du multi-commerces situé **2 rue de l'Eglise**, et cadastré ZE 316, à Monsieur **Arnaud MARGOT**, né le 3 juin 1981 à Bourges (Cher), à compter du **1^{er} septembre 2020**.

Ce bail sera d'une durée de neuf années, moyennant un loyer mensuel déterminé lors du conseil du 9 juillet 2019, et matérialisé via la décision du conseil municipal DCM 2019025, à savoir :

- De **100€ TTC les six premiers mois** (soit 83.33 HT+ 16.67€ de TVA).
- De **350€ mensuel** (291.67 € HT + 58.33 € de TVA) **à compter du septième mois**.

Ce loyer mensuel sera payable le 10 de chaque mois, avec un dépôt de garantie d'un mois.

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement des formalités en lien avec l'établissement dudit bail et à signer tous les documents se rapportant à ce bail.

Le conseil précise que les frais d'acte rédigé chez le notaire seront à la charge du locataire.

Bail pour logement situé 2 rue de l'Eglise 1^{er} étage Uzay le Venon DCM 2020019

Monsieur le Maire explique au conseil que le locataire du multi-commerces situé 2, rue de l'Eglise, a émis le souhait de louer également le logement à l'étage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, **DECIDE** :

- De consentir le bail du logement situé **2 rue de l'Eglise, 1^{er} étage, 18190 UZAY LE VENON**, et cadastré ZE 316, à Monsieur **Arnaud MARGOT**, né le 3 juin 1981 à Bourges (Cher), à compter du **1^{er} septembre 2020**.

Ce bail sera d'une durée de neuf années, moyennant un loyer mensuel déterminé lors du conseil du 9 juillet 2019, et matérialisé via la décision du conseil municipal DCM 2019025, à savoir :

- De 150€ TTC mensuel dans le cas où les locataires du multi-commerces et du logement seraient une seule et même personne.
 - De 300€ mensuel dans tous les autres cas.
 - Ce **loyer mensuel** sera donc de **150 €**, payables le 10 de chaque mois, avec un dépôt de garantie d'un mois.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement des formalités en lien avec l'établissement dudit bail et à signer tous les documents se rapportant à ce bail.

Le conseil précise que les frais d'acte rédigés chez le notaire seront à la charge du locataire.

Achat de licence IV DCM 2020020

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de procéder à l'achat d'une licence IV et ceci afin de permettre au multi-commerces d'ouvrir un débit de boisson.

Après diverses recherches et contact, le Mairie a reçu un courrier de Mr Bruno Cyprès, de Bessais le Fromental, qui souhaitait vendre sa licence IV pour un montant de 1000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, **DECIDE** :

- De procéder à l'achat de ladite licence pour un montant de 1000 € TTC.

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'achat et l'exploitation de cette licence, et à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

- 14 juillet 2020 : En raison des évènements liés au COVID, les manifestations du 14 juillet n'auront pas lieu cette année
- Multi-commerces : la réception des travaux est prévue le 20 juillet 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.